



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Comites économiques et sociaux

Question écrite n° 11384

### Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur l'importance dans nos pays des organisations de consommateurs et sur l'intérêt de les associer aux travaux des comités économiques et sociaux régionaux. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre toutes dispositions pour assurer cette représentation à l'avenir.

### Texte de la réponse

Reponse. - A l'occasion du renouvellement des comités économiques et sociaux régionaux (CESR), le Gouvernement a eu le souci de prendre en considération le développement des activités des associations de consommateurs dans ces instances. Dans quatre régions importantes où le Conseil économique et social comprend une centaine de sièges et plus les associations de consommateurs étaient représentées par deux personnes. Dans ces quatre régions, les deux postes sont conservés. Les régions concernées sont les suivantes : Aquitaine ; Provence-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes ; Région parisienne. Dans deux autres régions, le nombre de sièges attribués à la représentation du mouvement consommateur est passé de un à deux. Il s'agit de : Bretagne ; Midi-Pyrénées. Dans les autres régions, dont le nombre de conseillers économiques et sociaux est moins important, le mouvement consommateur est représenté par une seule personne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Briane Jean](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11384

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** consommation

**Ministère attributaire :** consommation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 1989, page 1511